

VILLIERS VINEUX
Séance du 6 avril 2018
S 004-2018

Convocation
du
30 mars 2018

Affichage
du
30 mars 2018

L'an deux mil dix-huit et le six avril à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. FERRAG Kamel, Maire
 Présents : MM.FERRAG Kamel - HUGOT Yves - SPINELLE François - JOFFRIN Laurent
 ARVIN-BEROD Nicolas- LECOMTE Franck – JAMBON Éric - PIERRON Morgan
 Mme : DEVAUX Virginie - DEVILLAINE Joëlle
 Absente excusée : BUISSON Aurore

Mme BUISSON Aurore a donné pouvoir à M. ARVIN-BEROD Nicolas pour la représenter à la réunion de Conseil, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous document.

Secrétaire de séance : Mme DEVILLAINE Joëlle

Lecture du procès verbal de la séance du 29 mars 2018 est donnée et est adoptée à l'unanimité.

VOTE DES TAXES

Délibération 2018-010

Monsieur le Maire propose une reconduction des taux identique à l'année passée, le Conseil accepte à l'unanimité de maintenir les taux suivants pour l'année 2018.

	2012 à 2017	2018
Habitation	16.44 %	16.44 %
Foncier bâti	14.00 %	14.00 %
Foncier non bâti	52.38 %	52.38 %
Professionnelle	19.80%	19.80%

Les tarifs communaux restent inchangés, mais nous allons apporter quelques modifications concernant le prêt de matériel.

SALLE POLYVALENTE :

Pas de location de ½ journée

	<u>Habitants</u>	<u>Extérieurs</u>	<u>Location commerciale avec vente sur place</u>	<u>Location commerciale sans vente sur place</u>
Week-end & Jours fériés en semaine	100 €	240 €		
Journée du lundi au vendredi	50 €	120 €	350 €	100 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Forfait ménage : 50 €

TARIFS COMMUNAUX

Délibération 2018-011

MATERIEL COMMUNAL :

Stands communaux	10 € avec une caution de 100 € / stands
Stands CDT	10 € avec une caution de 200 € / stands
Table (extérieurs commune)	2 € avec une caution de 200 €
Chaise / Bancs (extérieurs commune)	1 € avec une caution de 200 €
Table habitants	Prêt avec caution de 200 €
Chaise / Bancs habitants	Prêt avec caution de 200 €

CIMETIERE :

Concession	Perpétuelle	50 € (+ frais enregistrement)
Columbarium	Trentenaire	700 €

MAIRIE :

Photocopies	0.20 €
Affouages	3.50 €

Concernant le budget 2018, les subventions sont les suivantes :

VOTE DES SUBVENTIONS

Délibération 2018-012

- CPI :
 - Habillement : 1200 €
 - Manœuvre : 1000 €
 - Intervention : 600 €

- CFA bâtiment Nièvre : 50 €
- Association Foire et Animation : 150 €

Soit un total de 3000 € à l'article 6574.

<p>VOTE DU BUDGET <i>Délibération 2018-013</i></p>	<p>Monsieur le Maire présente le budget 2018 équilibré en section de fonctionnement pour un montant de 438 951 € et en investissement pour 176 875 €. Voté à l'unanimité.</p> <p>Les prévisions d'investissement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Voirie • La sécurisation de la salle des fêtes • La couverture du lavoir et de la noue de l'église • Changement de 25 luminaires déjà réalisé • Achat d'un tracteur tondeuse • Accessibilité handicapé • Achat de radars pédagogiques
<p>SCHEMA REGIONAL DES URGENCES <i>Délibération 2018-014</i></p>	<p>Le Schéma Régional des Urgences préconise la fermeture des services d'accueil et d'urgence n'effectuant pas 11500 passages à l'année et préconise la centralisation sur le CHU de Dijon des CRRA 15 des SAMU n'ayant pas une activité considérée comme significative. D'ores et déjà le transfert de celui du SAMU 58 (Nièvre) sur Dijon est engagé, celui de la Haute-Marne (Chaumont) est effectif.</p> <p>L'ARS BFC prévoit, avant 2022, la fermeture du CRRA15 du SAMU après celui de la Nièvre.</p> <p>Les transports hélicoptérés seraient maintenus à Auxerre.</p> <p>Selon l'ARS BFC, cette décision se justifie par le manque d'urgentistes dans la région (150 à 200 postes non pourvus), notamment dans l'Yonne et la volonté d'optimiser les lignes de garde pour mieux répartir la ressource d'urgentistes.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable au Projet Régional de Santé Bourgogne Franche Comté tel que présenté.</p>
<p>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES <i>Délibération 2018-015</i></p>	<p>M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir un courrier de Maître REVEST lui indiquant que sur la demande de Mme TRUCHON Maryvonne, il déposait un recours contre lui au Tribunal Administratif, concernant la signature du Permis de Construire du Garage Marchelli.</p> <p>Nous allons bien évidemment faire appel à un avocat et nous avons déjà prévenu l'assurance pour mettre en place le service juridique.</p> <p>Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir en justice dans le cadre de ce litige, lui laisse le soin de choisir l'avocat pour la défense des intérêts de la Commune de Villiers Vineux et demande à l'assurance d'ouvrir un dossier de protection juridique.</p>
	<p>La séance est levée à 22 h 00 Fait et délibéré les jours mois et an susdit Signatures</p>